Commune de VAGNEY – Commission des finances

Séance du 03 avril 2018

Propositions Budgétaires – Budget Général 2018

***

Présents : Didier HOUOT, Daniel JOMARD, Yannick PIQUEE, Michaël ROHR, Gilbert LAMBOLEZ, Ludovic VINCENT, Jérôme GRAVIER, Dorine ROBERT, Arthur BRAUN, Laure GRANDEMANGE, Cédric PIERREL.
Excusés : Annie GRANDPERRET, Jean-Gérard GEORGE.
Absents : Mylène GALMICHE.
Services municipaux : Rémi DECOMBE – Valérie HUMBERTCLAUDE.

1°) Rappel du calendrier budgétaire :

Daniel JOMARD expose qu'il s'agit là de la dernière réunion de la commission finances pour l'élaboration des budgets 2018 sur 4 au total. Il rappelle le calendrier budgétaire qui est le suivant :

- Conseil municipal vote du budget général : le 09 avril 2018 à 20h00.

Il précise que la présente réunion a pour objet la préparation de ce conseil municipal en étudiant le compte administratif 2017 et les propositions 2018.

2°) Etude des réalisations 2017 sur le budget général :

Daniel JOMARD expose les chiffres du compte administratif 2017 en section de fonctionnement :

- 2 962 702,32 € en dépenses de fonctionnement ;
- 3 377 367,29 € en recettes de fonctionnement ;
- Soit un résultat 2017 de fonctionnement de +414 664,97 € ;
- Soit, tenu compte de l'excédent antérieur, un résultat cumulé de +785 641,32 €.

Daniel JOMARD expose les chiffres du compte administratif 2017 en section d'investissement :

- 795 654,81 € en dépenses d'investissement ;
- 924 248,74 € en dépenses de fonctionnement ;
- Soit un résultat 2017 d'investissement de + 128 593,93 € ;
- Soit, tenu compte du déficit antérieur, un résultat cumulé de - 284 818,97 € ;
- Soit, tenu compte du solde des restes à réaliser de 144 864,56 €, un besoin de financement de 139 954,41 €.

Tenu compte de ces résultats, il sera proposé au conseil municipal d'affecter ainsi qu'il suit :
Compte 1068 - 139 954,41 €
Compte R002 - 645 686,91 €
Compte D001 - 284 818,97 €

De manière générale, Daniel JOMARD souligne pour 2017 une assez bonne maîtrise des dépenses notamment sur les chapitres 011 et 012, et des recettes bien exécutées en volume.

3°) Proposition des taux d'imposition pour 2018 :

Daniel JOMARD rappelle que les taux à fixer concernent la taxe d'habitation, les taxes foncières (bâti et non-bâti) ainsi que la contribution foncière économique. Ces taux sont fixés par le conseil municipal.
Daniel JOMARD fait part de la proposition suivante :

Taxe concernée	Taux 2017	Proposition Commission du 20 mars 2018	Proposition Commission du 03 avril 2018 après réception des bases
Taxe d'habitation	18,10%	18,96%	18,83%
Taxe Foncière Bâti	12,61%	13,21%	13,12%
Taxe Foncière non-bâti	27,16%	28,44%	28,25%
Cotisation Foncière des Entreprises	17,52%	18,35%	18,22%

Il ajoute que depuis la commission des finances du 20 mars 2018, les services ont reçu l'état 1259 notifiant notamment les bases d'imposition qui sont plus importants qu'estimé, si bien que les taux peuvent être baissés à due proportion pour maintenir un même niveau de produit fiscal.
Le taux 2018 proposé reste donc en augmentation par rapport à 2017, mais reste inférieur au niveau global de 2013 en volume d'impôt prélevé.
Yannick PIQUEE estime qu'il faudra bien expliquer à la population que cette évolution reste limitée.
Daniel JOMARD ajoute qu'il est probable que les conditions de lissage des taux communautaires restent identiques, soit une légère baisse de fiscalité qui aurait pu être plus importante compte tenu du transfert de la compétence périscolaire à la Commune.
Yannick PIQUEE demande si, en prenant en compte la baisse des taux communautaires, cela compense la hausse communale ?
Daniel JOMARD répond que cela ne compense pas tout à fait et qu'il y a une légère hausse par rapport à 2017.
Selon Yannick PIQUEE, cette hausse reste acceptable compte tenu des baisses d'impôts qui avaient été votées en 2014, 2015 et 2016.

La proposition faite est donc validée pour présentation en conseil municipal du 09 avril 2018.

4°) Etude des propositions 2018 sur le budget général :

a) *Dépenses de fonctionnement* :

Daniel JOMARD propose au chapitre 011 la somme de 651 261,15 €, contre 646 581,06 € en 2017, soit une très légère augmentation. Valérie HUMBERTCLAUDE attire l'attention sur une éventuelle hausse du carburant qui pourrait être sensible sur ce chapitre. Daniel JOMARD estime toutefois qu'il est important de ne pas trop augmenter les crédits par article car en cas de besoin des alertes sur des augmentations de dépenses peuvent émerger et être comblées en tant que de besoin par les dépenses imprévues, qui sont elles bien dotées.
Yannick PIQUEE demande à quoi correspond l'article « alimentation ». Il est répondu que cela correspond aux ateliers périscolaires « cuisine » ainsi qu'à l'opération scolaire « un fruit pour la récré ». Laure GRANDEMANGE ajoute par ailleurs que des petites subventions sont perçues pour cette opération.
Daniel JOMARD précise que concernant l'article pour le point à temps en voirie, il y a forte hausse en 2018 mais cela correspond à un décalage de facturation.
Daniel JOMARD constate également une légère hausse de l'assurance communale malgré un changement d'assureur partiel depuis début 2017 (GROUPAMA et SMACL).
Daniel JOMARD souligne également que les frais de transports scolaires, déjà réduits par le passé, le seront encore en 2018 avec quelques belles économies réalisées sur l'interclasse.
Ludovic VINCENT demande à quoi correspond l'article « honoraires ». Il est répondu qu'il s'agit des dépenses éventuelles de notaire, de géomètre, d'avocat, de médecin et les frais d'instruction d'urbanisme versés à l'agence technique départementale. Concernant ces frais, Yannick PIQUEE estime qu'il serait utile que la communauté de communes mette en place un tel service, même si actuellement Didier HOUOT précise qu'il ne s'agit pas des axes prioritaires d'étude.
Daniel JOMARD fait état des cotisations syndicales évaluées pour l'année 2018 :

Syndicat/association	Montant de la participation (€)	Imputation comptable
SDIS	104 342,66 €	6553
Association Maires Vosges	805,80 €	6281
SIVUIS	13 529,65 €	65548
CSGBI 1	23 166,06 €	65548
CSGBI 2 (haut du tôt)	1 428,35 €	65548
Voie verte	- €	65548
SMIC des Vosges	2 000,00 €	65548
SDANC	80,00 €	65548
Syndicat scolaire	42 346,39 €	65548
Syndicat télévision (recette et non dépense car reversement)	1 012,00 €	Sans objet
Confédération Musicale de France	1 200,00 €	6281
Agence Technique Départementale	2 532,60 €	6281
Association Massif Vosgien	60,00 €	6281
PNR Vosges	4 542,75 €	6281
CNVVF	200,00 €	6281
ADEMAT	20,00 €	6281
TOTAL	**196 254,26 €**	-

Total 6281	**9 361,15 €**
Total 6553	**104 342,66 €**
Total 6554	**82 550,45 €**
TOTAL GENERAL	**196 254,26 €**

Ludovic VINCENT demande ce que signifie « CSGBI ». Daniel JOMARD répond qu'il s'agit des deux Commissions Syndicales de Gestion de Biens Indivis auxquelles la Commune adhère, l'une pour la gestion du presbytère, l'Eglise et le cimetière avec en tout 4 autres communes (Basse-sur-le-Rupt, Gerbamont, Le Syndicat, Sapois) et l'autre pour la gestion de l'Eglise du Haut-du-Tôt avec Sapois. La première a vu sa cotisation rester quasiment stable, tandis que la seconde a vu une baisse de la cotisation après 2017, année des travaux pour éliminer le mérule de l'Eglise.
Valérie HUMBERTCLAUDE précise que la cotisation du syndicat scolaire a également baissé de 2017 à 2018.
De même pour la cotisation au CCAS qui avait baissé de 2016 à 2017 pour arriver à 20 000 €.

Concernant les charges de personnel, chapitre 012, le budgété 2018 serait en baisse par rapport à 2017, avec des crédits jugés suffisants après calculs des services, avec même une petite marge de manœuvre. Daniel JOMARD précise qu'il s'agit d'un chapitre sur lequel peu de marges de manœuvre existent hormis sur le nombre d'agents.

Concernant le versement au FNGIR, il est identique aux années précédentes à 282 389 €. Cela correspond au reversement que la Commune paie depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010, car cette réforme lui aurait permis, sans ce versement, de percevoir davantage de fiscalité professionnelle. Cette charge n'a pas vocation à disparaître à l'avenir a priori, sauf à ce que la communauté de communes passe en fiscalité professionnelle unique selon Yannick PIQUEE, bien que dans un pareil cas la charge en question soit simplement transférée à la communauté de communes.

Daniel JOMARD ajoute que, pour les dépenses imprévues, des sommes importantes sont budgétées pour pourvoir à d'éventuelles dépenses non-anticipées. Il était possible de verser d'avantage à la section d'investissement mais il s'agit surtout d'une mesure de prudence.

Le chapitre du virement à la section d'investissement est d'environ 100 000 € moindre qu'en 2017 mais permet tout de même encore un bon niveau d'investissement, sachant que les dépenses d'amortissement (qui sont une recette d'investissement) sont en hausse.

Concernant les subventions aux associations, Ludovic VINCENT informe que les propositions par association restent à confirmer, car soumise à un futur mode de calcul en cours de définition.
Daniel JOMARD informe que l'UMV entame sa 3ème et dernière année de convention de financement avant renouvellement avec une subvention annuelle de 56 000 €.
Concernant la subvention à l'Alphabet, Daniel JOMARD précise qu'une partie de 63 000 € a déjà été votée en décembre 2017, et le sens de la proposition budgétaire est de prévoir les 63 000 € restant à attribuer pour permettre à l'association de poursuivre son activité jusqu'au mois d'août c'est-à-dire la fin de l'année scolaire en cours. Il précise toutefois qu'il est assez probable que la Commune soit à nouveau sollicitée par la nouvelle association à venir pour la période « Septembre-Décembre 2018 », mais que dès lors il faudra en décider par soustraction aux dépenses imprévues.
Cédric PIERREL demande quel était le montant dont bénéficiait l'Alphabet par la communauté de communes.
Didier HOUOT répond que cela correspondait à 316 000 € pour l'ensemble du territoire, dont 180 000 € pour le territoire de Vagney.
Selon Daniel JOMARD, il n'a jamais été prévu que la subvention ne soit pas versée pour la fin de l'année scolaire 2017-2018.
Dorine ROBERT précise que l'attribution de la part restante de la subvention fera l'objet d'une étude en commission périscolaire le 05 avril à 18h15, pour décision en conseil municipal le 09 avril.
Cédric PIERREL propose que les 4 mois restants ne soient pas versés d'un seul coup, mais en 2 fois 2 mois.
Didier HOUOT estime que cette partition n'est pas nécessaire dans la mesure où l'association va changer et que la procédure paraît ainsi relativement lourde, sachant que les interlocuteurs vont changer.
Il est précisé que le tableau des subventions doit également comporter la subvention du plateau ivre (1500 € par an) et celle de l'association familiale au titre du centre aéré l'été (environ 1500 € par an). La commission donne son accord pour opérer à cette modification et précise que si le restant des crédits est insuffisant, il conviendra d'en rediscuter pour d'éventuels crédits supplémentaires par les dépenses imprévues.
Concernant les dépenses de formation, Cédric PIERREL et Laure GRANDEMANGE demandent pourquoi l'augmentation est si forte. Il est répondu que les années précédentes, peu de formations avaient été réalisées, et que 2018 voyaient la nécessité de nombreuses formations obligatoires (AIPR, renouvellement d'habilitations) ainsi que la mise en œuvre d'un diagnostic par un ergonome, ce qui semble nécessaire selon Daniel JOMARD en termes de prévention de la sinistralité.
Laure GRANDEMANGE demande à quoi correspond l'article 64138 autres indemnités. Il est répondu qu'il s'agit de la compensation de la hausse de la CSG au profit des agents non-titulaires, qui sont peu nombreux.

Concernant les charges financières, Daniel JOMARD précise qu'il s'agit du paiement des intérêts d'emprunts et qu'il s'agit donc de dépenses inévitables.

Récapitulatif des propositions en dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Propositions 2018
011 – Charges à caractère général	651 261,15 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 380 600,00 €
014 – Atténuations de produits (FNGIR)	282 389,00 €
022 – Dépenses imprévues	260 558,85 €
023 – Virement à la section d'investissement	475 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	310 000,00 €
65 – Autres charges diverses de gestion courante	503 923,11 €
66 – Charges financières	94 976,00 €
67 – Charges exceptionnelles	5 200,00 €
TOTAL	**3 963 908,11 €**

b) Recettes de fonctionnement :

Daniel JOMARD expose que les recettes comprennent par exemple les remboursements divers sur personnel en arrêt maladie, ainsi que remboursement des interventions du personnel communal sur les syndicats, la communauté de communes et les budgets annexes.
A évoquer également, comme pourvoyeur essentiel, le produit des taxes locales.

Concernant la taxe d'habitation, Daniel JOMARD précise que même si des dégrèvements sont prévus par l'Etat pour compenser la baisse de cet impôt au bénéfice de nombreux citoyens à l'euro près, la totalité des recettes sera imputée sur le même article que d'habitudes, donc sans changement.
Yannick PIQUEE, constatant les recettes de 85 000€ perçues au titre de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) en 2017, demande pourquoi les prévisions 2018 ne sont qu'à 61 000 € ? Il est répondu que la recette 2017 devait être relativement exceptionnelle mais que le chiffre 2018 a été notifié par la DDFIP et est donc vraisemblablement juste, car les années précédentes étaient sur ce même montant en ordre de grandeur.
Concernant les chiffres de dotations, il s'agit encore d'estimations car les chiffres officiels n'ont pas encore été notifiés. Daniel JOMARD propose de ne pas les modifier même s'ils sont officiellement reçus d'ici le vote du budget, afin d'éviter des modifications de dernière minute qui perturbent la préparation.
Michaël ROHR demande pourquoi aucune réalisation n'était constatée en 2017 à l'article 73224 ? Il est répondu que la même recette était auparavant perçue à l'article 7381 qui n'est désormais plus crédité. Il demande si cela a un lien avec la taxe d'aménagement. Il est répondu que non car cette dernière est une recette d'investissement.
Yannick PIQUEE constate une hausse des recettes du domaine grâce à un logement supplémentaire en location (au 10 place Caritey).
Daniel JOMARD rappelle la baisse du versement du budget forêt.
Cédric PIERREL demande où sont comptabilisées les acquisitions de forêt récemment décidées. Daniel JOMARD répond qu'elles le sont sur le budget forêt déjà voté et qu'une décision modificative budgétaire sera proposée en conseil municipal prochainement. Cédric PIERREL estime que c'est nécessaire car en matière de préemption, le règlement doit se faire dans les 3 mois qui suivent la préemption.

Récapitulatif des propositions en recettes de fonctionnement :

Chapitre	Propositions 2018
002 – Résultat d'exploitation reporté (excédent)	645 686,91 €
013 – Atténuations de charges	8 637,00 €
042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections (travaux en régie)	30 000,00 €
70 – Vente de produits fabriqués – prestations de services	99 000,00 €
73 – Impôts et taxes	1 771 150,20 €
74 – Dotations et participations	1 248 904,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	154 020,00 €
76 – Produits financiers	10,00 €
77 – Produits exceptionnels	6 500,00 €
TOTAL	**3 963 908,11 €**

c) *Dépenses d'investissement :*

Daniel JOMARD rappelle que les propositions d'investissement ont été largement évoquées au cours des précédentes commissions finances.
Il évoque les dépenses imprévues d'investissement qui sont assez légères car il est préférable que les réserves soient conservées en fonctionnement quitte, ensuite, à faire une décision modificative en cas de besoin.
Il rappelle le niveau de remboursement du capital emprunté qui sera en 2018 de 160 052,17 €, sur un total d'annuités d'environ 252 000,00 €.
Daniel JOMARD rappelle les opérations faisant l'objet de restes à réaliser.
Concernant l'opération 1702, il rappelle qu'en plus des restes à réaliser, des crédits nouveaux sont ajoutés, l'objectif étant de terminer les travaux de mise aux normes d'accessibilité. Yannick PIQUEE précise que cela ne concerne pas le 10 place Caritey qui a pour lors été reporté avec l'accord du Préfet.
Concernant l'opération 1802, 500 € ont été ajoutés pour les portes sectionnelles pour avoir des crédits suffisants.
Concernant l'opération 1803, Dorine ROBERT demande si 5000 € seront suffisants pour le renouvellement des stores dans les classes restantes. Yannick PIQUEE répond que oui à raison d'environ 1200 € pour 4 classes.
Concernant l'opération 1806, 40 000 € sont en réserve en cas de besoin au service technique.

Concernant l'opération 1808, Daniel JOMARD précise que les instruments de musique sont prévus au budget mais que la commande ne sera passée que lorsque l'association aura fourni les garanties demandées par la Commune, vers Septembre selon Cédric PIERREL.

Récapitulatif des propositions en dépenses d'investissement :

Chapitre/opération	Propositions 2018
001 – Résultat d'exploitation reporté (déficit)	284 818,97 €
020 – Dépenses imprévues	37 733,19 €
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections (travaux en régie)	30 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	162 052,17 €
1509 – Place de la Libération (RAR)	8 066,44 €
1701 – Voirie 2017 (RAR)	25 000,00 €
1702 – Bâtiments 2017 (RAR et crédits nouveaux)	125 931,37 €
1706 – Services techniques 2017 (RAR)	7 000,00 €
1708 – Equipements sportifs 2017 (RAR)	2 900,00 €
1801 – Voirie 2018	245 000,00 €
1802 – Bâtiments 2018	40 500,00 €
1803 – Ecoles 2018	153 000,00 €
1804 – Achats de terrains 2018	20 000,00 €
1805 – Eclairage Public – Electrification 2018	90 000,00 €
1806 – Services techniques 2018	92 000,00 €
1807 – Mairie 2018	20 672,00 €
1808 – Musique 2018	7 000,00 €
TOTAL	**1 351 674,14 €**

d) Recettes d'investissement :

Concernant la taxe d'aménagement, Yannick PIQUEE, vu le réalisé 2017, estime qu'elle devrait être plus élevées que les prévisions pour 2018. Il précise que ce type de recette, lié aux autorisations d'urbanisme, est versé en deux fois.
Concernant les subventions d'équipement, Daniel JOMARD précise que les prévisions sont très prudentes pour ne pas avoir de mauvaise surprise, car les subventions sont de moins en moins importantes.

Récapitulatif des propositions en recettes d'investissement :

Chapitre/opération	Propositions 2018
021 – Virement de la section de fonctionnement	475 000,00 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	21 915,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	310 000,00 €
10 – Immobilisations corporelles	409 954,41 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	500,00 €
13 – Subventions d'investissement (participations réseaux)	7 959,56 €
1601 – Voirie 2016 (subventions RAR)	10 275,00 €
1608 – Equipements sportifs 2016 (subventions RAR)	18 400,00 €
1701 – Voirie 2017 (subventions RAR)	5 250,00 €
1702 – Bâtiments 2017 (subventions RAR)	64 120,17 €
1801 – Voirie 2018 (subventions)	20 300,00 €
1803 – Ecoles 2018 (subventions)	8 000,00 €
TOTAL	**1 351 674,14 €**

Yannick PIQUEE demande à quoi correspondent les 8000 € de recettes pour l'école ? Il est répondu qu'il s'agit de subventions éventuelles sur le projet de la cour mais que ce-dernier sera relativement peu subventionné et uniquement sous son aspect « sécurité ».
Didier HOUOT demande si les subventions du conseil régional ont été prises en compte. Il est répondu que cela n'est pas le cas pour lors car nous n'avons pas de précision suffisante mais une réunion de présentation du dispositif d'aide de la région aura bientôt lieu.

En conclusion, la commission valide les propositions faites en l'état pour transmission au conseil municipal qui se réunira pour le vote le 09 avril. Daniel JOMARD précise que pour cette année, il n'y a pas eu de grosse difficulté pour équilibrer le budget mais espère qu'il en soit de même pour les années à venir.

L'ensemble des points ayant été abordé, la séance est levée à 19h15.

VAGNEY, le 05 avril 2018,

L'adjoint délégué aux Finances
Daniel JOMARD